

### Suivi bactériologique

	01 juin	19 juin	03 juil.	17 juil.	31 juil.	16 août	29 août	12 sept.
	12h48	11h21	10h50	13h34	13h41	11h56	10h44	13h25
Entérocoques (n/100 mL)	30	15	15	15	<15	<15	30	510
Escherichia coli (n/100 mL)	<15	46	15	<15	30	15	200	890
Interprétation sanitaire ponctuelle								

 Eau de bonne qualité  
 Eau de qualité moyenne  
 Eau de mauvaise qualité

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.

Classement sanitaire européen 2022



Eau d'excellente qualité

### Suivi des cyanobactéries

	Valeurs guides	01 juin	19 juin	27 juin	03 juil.	11 juil.	24 juil.	31 juil.	16 août	22 août	29 août	04 sept.	12 sept.
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	5	11										
Cyanobactéries toxigènes (mm3/L)	1 mm3/L		0,197	1,21	0,252	0,330	0,283	0,437	4,57	7,06	3,42	20,5	31,5
Microcystines (µg/L)	0,3 µg/L			0,15					12,50	26,10	12,01	28,00	18,70
Anatoxine A (µg/L)	Limite de détection								0,15	0,76	0,41	0,21	N.D.
Cylindrospermopsine (µg/L)	42 µg/L									<2,50	<2,50	<2,50	<2,50
Saxitoxine (µg/L)	30 µg/L								<2,20	<2,20	<2,20	<2,20	<2,20
Interprétation sanitaire													

L'ARS Bretagne assure le suivi des cyanobactéries en complément du contrôle bactériologique car certains genres sont susceptibles de produire des toxines pouvant causer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Ce suivi est déclenché uniquement si la concentration en chlorophylle A dépasse les 10 µg/L signifiant le début d'un développement de phytoplancton. Les mesures de gestion sont graduées en fonction de la présence de cyanobactéries toxigènes dans l'eau :

 Chlorophylle a < 10 µg/L  
 ou absence de genres toxigènes  
 ou présence de genres toxigènes < 1 mm3/L

PAS D'ALERTE

Maintien d'une activité normale

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L  
 avec concentrations en toxines < Valeurs guides

NIVEAU ALERTE 1

Maintien d'une activité normale  
 Information du public

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L  
 avec concentrations en toxines > Valeurs guides  
 ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale

NIVEAU ALERTE 2

Interdiction de la baignade  
 Restriction des activités nautiques  
 Recommandations de non-consommation des poissons  
 Information du public

